

Comment louer nos ambulances ?

Documents nécessaires à la location :

- Copie de la prise en charge par votre compagnie d'assurance de la location d'un véhicule en remplacement de celui immobilisé.
- Copie du permis de conduire de la personne qui conduira l'ambulance.
- Chèque de caution de 4 000€ non encaissé qui vous sera restitué après règlement de la facture. Démarches administratives : Afin de vous simplifier les démarches, nos services s'occupent de déclarer le changement de véhicule auprès des services de Transports Sanitaires de la DDASS (à la prise ainsi qu'au retour du véhicule).